

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juillet 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2018, un rapport répertoriant les différents seuils sociaux afin d'en envisager l'assouplissement ou la suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contraintes associées au franchissement des seuils sociaux sont un véritable frein à l'embauche. Il convient donc de recenser ces seuils et d'en évaluer la pertinence.